



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 8 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Utilisation des produits phytosanitaires :
Résultats nationaux pour l'année 2014 et lancement du nouveau plan Ecophyto 2**

—

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a publié aujourd'hui les résultats annuels de suivi du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto.

Au niveau national, le recours aux produits phytosanitaires a augmenté de 5,8% entre la période 2011-2012-2013 et la période 2012-2013-2014 et de 9,4% entre 2013 et 2014. Une analyse de l'évolution de l'indicateur de référence NODU (nombre de doses unités) par catégories de produits montre une augmentation du recours aux herbicides et aux fongicides. En ce qui concerne les zones non agricoles, une augmentation de 10,1 % entre 2013 et 2014 est enregistrée et entre la période 2011-2012-2013 et la période 2012-2013-2014, le NODU diminue de 2,2%.

Dans le même temps, la proportion de systèmes de cultures très économes en produits phytosanitaires (dont la fréquence de traitement est à moins de la moitié de leur moyenne régionale) est en progression constante depuis 2012 au sein des 1900 fermes du réseau DEPHY, réseau de Démonstration, d'Expérimentation et de Production de références du plan Ecophyto. Toutes les filières engagées dans le réseau DEPHY depuis 2012 ont réussi à réduire leur recours aux produits phytosanitaires tout en conservant de très bons rendements.

Parmi les résultats concrets recensés sur ce réseau, entre 2012 et 2014, le nombre de traitements moyen a diminué de 10% en grandes cultures et polyculture-élevage, de 12% en arboriculture et en viticulture, de 15% en cultures légumières, de 38% en horticulture et de 22% en canne à sucre. En polyculture-élevage, arboriculture et viticulture, la moitié des exploitations engagées ont atteint, en 3 ans, des systèmes économes en produits phytosanitaires.

Sur le plan climatique, l'année 2014 s'est caractérisée par un hiver doux et humide, une fin de printemps humide prolongée par un été également humide et plus frais que la normale. A la faveur de ces conditions humides, l'année 2014 a de nouveau été marquée par une pression élevée des maladies causées par des champignons (sauf en viticulture), à la fois en zones agricoles et non agricoles.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'enjeu de santé publique et de protection de l'environnement, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les grands axes du plan Ecophyto 2 publié le 26 octobre 2015, comportant des outils performants et innovants, renforcés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Le Ministre tient à souligner les très bons résultats obtenus au sein des fermes pilotes DEPHY et mettra tout en œuvre pour amplifier la diffusion et le transfert des bonnes pratiques constatées au sein du réseau DEPHY et des exploitations pionnières en agro-écologie. Il faut donc porter à 3000 le nombre de fermes DEPHY (qui bénéficient d'un accompagnement spécifique pour engager de nouveaux modes de production). Par ailleurs, pour avoir un effet de levier sur l'ensemble des exploitations françaises, il convient d'équiper, au plus vite, 30 000 exploitations en outils d'aide à la conduite d'exploitation développés au sein du réseau DEPHY conforté et agrandi.

Cette diffusion large passe par le développement des alternatives aux produits phytosanitaires, en particulier en encourageant le développement du biocontrôle et des agroéquipements pour une agriculture de précision.

Au-delà de ces outils directs, de très bons résultats sont également obtenus à travers certaines initiatives collectives, reconnues comme GIEE depuis l'entrée en vigueur de la loi d'avenir. C'est le cas par exemple d'un GIEE en Haute-Marne, dans le contexte pédoclimatique et agronomique difficile de la zone du Barrois : avec l'appui de la chambre d'agriculture, 21 agriculteurs mettent en œuvre conjointement plusieurs pratiques (semis direct sous couvert, allongement des rotations, développement des légumineuses...) qui permettent de reconstituer le potentiel de production des sols et ont finalement pour conséquence de réduire les intrants de synthèse, en maintenant la performance économique des exploitations.

L'adhésion aux dispositifs plus économes en phytosanitaires, est également un enjeu d'organisation collective engageant tous les acteurs, et pas seulement les utilisateurs. Tel est l'objet du dispositif expérimental des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) dont le principe a été fixé dans la loi d'avenir d'octobre 2014 et défini dans une ordonnance publiée le 8 octobre 2015. S'agissant de ce dispositif, qui doit entrer en vigueur au mois de juillet 2016, une concertation avec les professionnels se tiendra courant mars, conformément aux engagements pris par le Premier ministre, pour des propositions au Ministre pour la fin mars 2016. Le travail de concertation portera sur les indicateurs des CEPP, le dispositif de pénalités et les modalités d'incitation.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture